

Rôle du BC

Les responsables de services de garde en milieu familial sont des travailleuses autonomes dont il importe de respecter l'autonomie et le pouvoir de décision. Elles sont également des professionnelles de l'éducation à la petite enfance dont il faut soutenir le développement professionnel.

Le BC doit répondre aux besoins des RSG et a pour fonction :

- D'accorder la reconnaissance aux RSG ;
- D'offrir un soutien pédagogique et technique sur demande ;
- D'appliquer les mesures de surveillance prévues par le règlement ;
- De favoriser la formation et le perfectionnement continu des RSG ;
- De soutenir les RSG travaillant auprès des enfants présentant un besoin particulier ;
- De répartir les places subventionnées ;
- D'administrer les subventions destinées aux RSG ;
- De maintenir un service centralisé d'information sur les services de garde en milieu familial ;
- De répondre aux questions quant aux lois et règlements ;
- De traiter les plaintes des parents.